

Portrait social

Caf des Alpes-Maritimes



Dans les Alpes-Maritimes, 485 800 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 44 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 30 % à 47 % selon les communautés de communes.

La proportion de personnes isolées est plus importante dans le département qu'au niveau national (respectivement 49 % contre 47 %). 10 230 étudiants bénéficient d'une aide, soit 5 % de l'ensemble des allocataires (identique au niveau national).

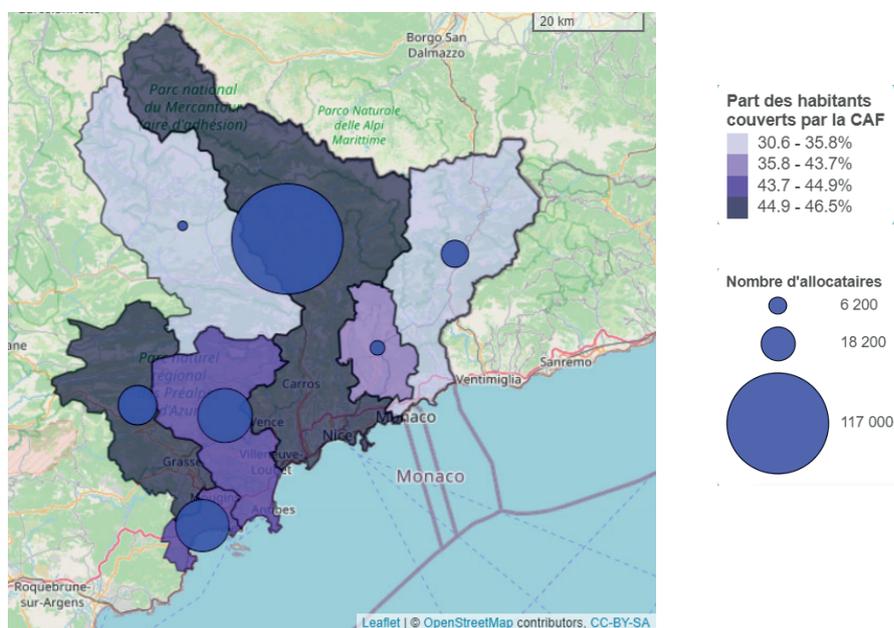
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 13 % des

allocataires ont ainsi la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % au niveau national).

Un tiers des foyers allocataires du département (61 350) vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 €, dans une même proportion qu'au niveau national (28 %). Dans ces foyers précaires maralpins vivent 60 730 enfants.

* La notion de personnes couvertes par la Caf comprend l'allocataire, son conjoint et toute personne à sa charge par au moins une prestation versée par la Caf.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN @ Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN

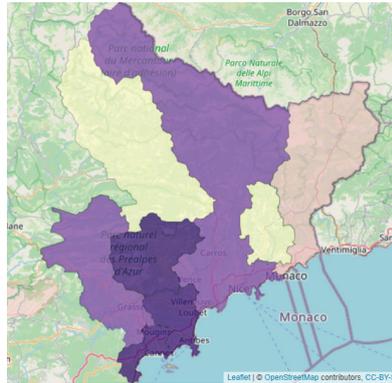
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



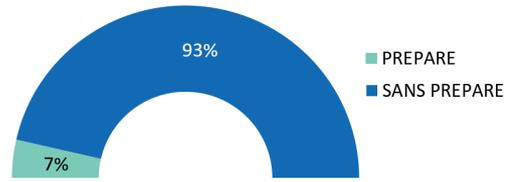
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN © Geofla 2.0.2021

Le département compte 29 310 enfants de moins de 3 ans. La Caf des Alpes-Maritimes soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2021, 17 820 places en accueil collectif et individuel sont disponibles pour les familles.

La répartition de l'offre globale d'accueil selon les modes de garde est détaillée page 4.

Enfants couverts par la prestation PreParE

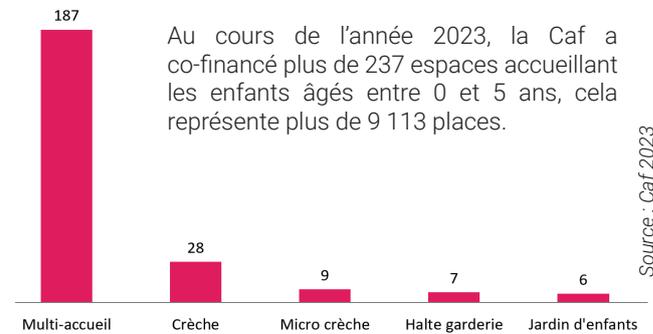


Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : dans le département, **2 100 enfants ont des parents qui la perçoivent**, soit 7 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans.

*PreParE : prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Les établissements d'accueil du jeune enfant



Source : Caf 2023

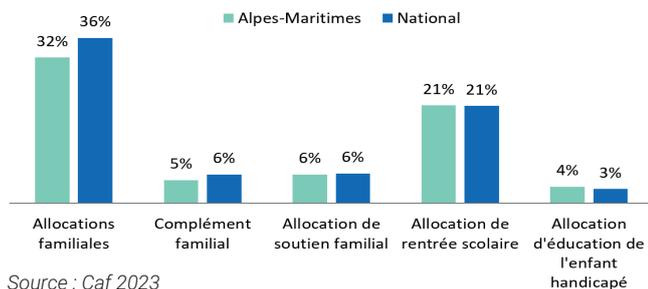
Au cours de l'année 2023, la Caf a co-financé plus de 237 espaces accueillant les enfants âgés entre 0 et 5 ans, cela représente plus de 9 113 places.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion des familles concernées par catégorie de prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **32 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, 16 % parmi eux perçoivent un complément familial ;
- **21 % bénéficient d'une aide** visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants ;
- **6 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (**Asf**) ;
- **4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les structures financées en 2023



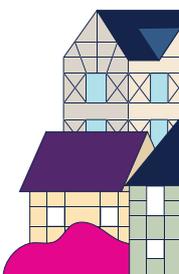
Source : Caf 2023

La Caf s'implique fortement dans le soutien à la parentalité. Ce qui se traduit par le soutien de projets, l'organisation d'actions et d'activités au sein d'espaces conviviaux qui permettent aux parents d'échanger, de renforcer leur rôle éducatif et aux enfants de se socialiser davantage.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

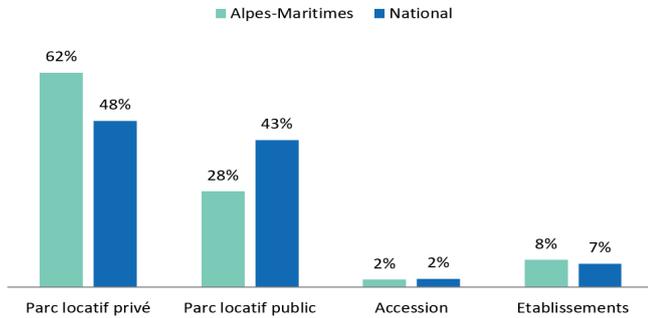




Logement et cadre de vie

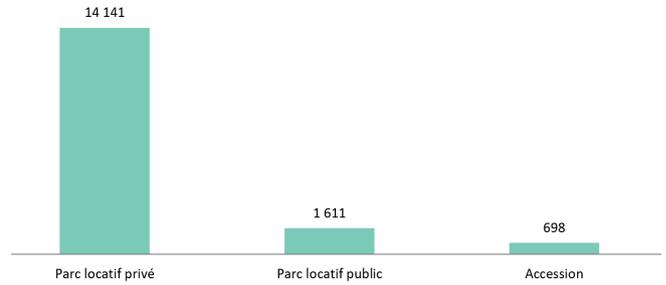
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de décembre 2023, un peu plus de **93 605 foyers** perçoivent une aide au logement de la part de la Caf. **174 570 personnes** sont concernées, soit 16 % de la population totale du département. La proportion des aides versées au titre de logements dans le parc locatif privé est plus forte dans les Alpes-Maritimes (62 %) qu'au niveau national (48 %).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, près de **16 450 foyers** percevant des aides au logement consacrent plus de **39 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges de logement**.

Plus de 14 140 de ces bénéficiaires résident dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et ayant les loyers plus élevés. Ils représentent 28 % du total des bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc privé.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par le versement :

- Du **revenu de solidarité active (Rsa) à 19 080 foyers** sur le territoire maralpinois, soit 9 % des allocataires de la Caf (contre 13 % au niveau national).

- De la **prime d'activité à 72 920 allocataires**. Celle-ci soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 4 915 foyers.
- De **l'allocation aux adultes handicapés (Aah) à 22 780 bénéficiaires** avec des ressources faibles ou nulles, parmi lesquelles 63 % ont l'Aah à taux plein parce qu'elles n'ont pas d'autres revenus (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

19 080
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

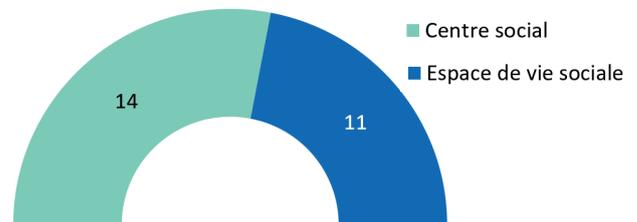
17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

57 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

L'animation de la vie sociale



Source : Caf 2023

En 2023, 14 centres sociaux et 11 espaces de vie sociale ont été financés.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/

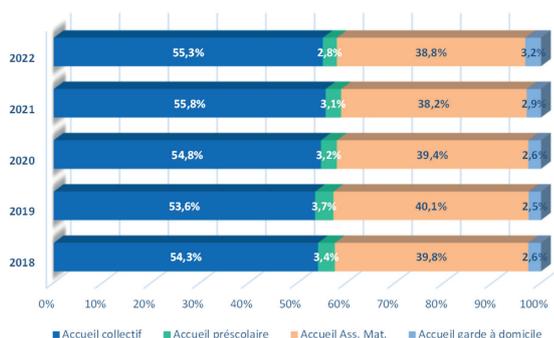




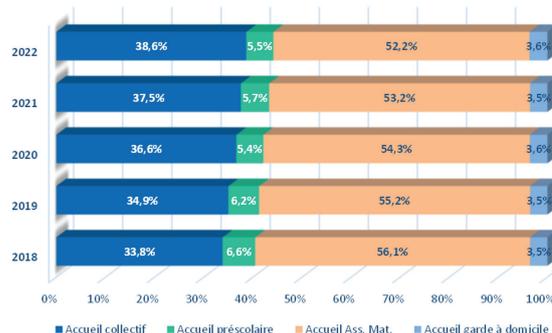
L'offre d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans

Les parts de l'accueil collectif et de l'accueil par un mode de garde individuel dans l'offre d'accueil globale sont inversées entre le niveau national et le niveau départemental.

Répartition de l'offre d'accueil départementale selon le mode de garde



Répartition de l'offre d'accueil nationale selon le mode de garde



Sources : Onape - Cnaf - (EquEAJE et FR6) et Insee.

En 2022, dans le département des Alpes-Maritimes, le nombre de places dans un mode d'accueil formel (assistants maternels, Eaje, école et garde à domicile) proposé aux enfants de moins de 3 ans est estimé à près de 17 820. Cette offre a augmenté de 3 % comparativement à 2021. L'offre d'accueil formel passe ainsi de 49,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020 à 52,8 en 2022.

Répartie entre les différents modes de garde, l'offre d'accueil se caractérise dans le département par une :

- **Prépondérance de places en accueil collectif en Eaje**, à l'inverse du national, avec 9 840 places en 2022 et peu d'évolution par rapport à 2021 (+ 186 places). Dans le département, elles représentent **plus de la moitié de l'offre globale (55,3 %)** tandis qu'au niveau national elles n'en représentent que 38,6 %. Elles permettent de couvrir les besoins d'un tiers des enfants de moins de 3 ans du département.

- Les places offertes **en mode de garde individuel (chez une assistante maternelle et à domicile)** représentent 42 % de l'offre globale tandis qu'au niveau national, elles en représentent près de 56 %. En augmentation dans le département de 5,4 % entre 2022 et 2021, ce sont près de 400 places supplémentaires offertes, dont près des ¾ auprès d'une assistante maternelle. Le taux de couverture par un mode de garde individuel atteint 22 % dans le département tandis qu'il est de 33,7 % au niveau national.
- **La scolarisation à deux ans représente** une faible part des places offertes, correspondant à près de 3 % de l'offre globale dans le département (5 % au niveau national).

L'évolution du taux de couverture s'explique par la combinaison d'un nombre de places supplémentaires et la diminution du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui passe, pour la première fois en 2022, sous la barre des 30 000 avec une baisse de plus de 2 % entre 2022 et 2021.

TAUX DE COUVERTURE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS LE DÉPARTEMENT

52,8 %

TAUX DE COUVERTURE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

60,3 %

Le taux de couverture est exprimé en nombre de places offertes à un instant T pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Champ : Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche) ; Accueil en préscolarisation ; Accueil des Assistant(s) maternel(s) et de la garde à domicile pour l'ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre : 29 368 enfants